

manière quasi expérimentale, du moins, pour qui connaît bien la marche et la durée de cette affection, traitée par les moyens ordinaires. Elle expliquera vraisemblablement aussi, l'action de tous les sérums à venir.

CONCLUSION

J'exposerai maintenant les conclusions auxquelles je suis arrivé en me basant uniquement sur mon expérience personnelle de la sérothérapie antituberculeuse.

Ne m'autorisant que de faits cliniques observés personnellement, je n'avancerai rien dont je ne sois absolument convaincu.

1. L'emploi du sérum de Marmorek dans le traitement de la tuberculose pulmonaire ne présente aucun danger.

2. Les légers accidents qui surviennent quelquefois après les injections, n'appartiennent pas en propre au sérum de Marmorek, mais s'observent avec tous les sérums.

3. L'action antituberculeuse du sérum de Marmorek est manifeste.

4. Cette action est d'autant plus puissante qu'on injecte le sérum à une époque plus rapprochée du début de l'infection.

5. Les maladies antérieures, les dégénérescences organiques, les déchéances individuelles, la présence de larges cavernes pulmonaires, l'existence de suppurations anciennes et toutes les causes d'affaiblissement du malade entravent ou compromettent l'action du sérum.

6. Le sérum est sans effet sur les infections étrangères qui viennent compliquer et aggraver la maladie. Il est donc important de les reconnaître afin de les combattre, si possible.

7. Les contre-indications du sérum antituberculeux sont celles de tous les sérums.

8. Dans les tuberculoses récentes, même dans les formes graves, survenant chez des individus jusque là bien portants, l'action curative du sérum de Marmorek est indéniable, manifeste, et rapide.

DISCUSSION

M. H. TRIBOULET (Paris). En réponse à une interpellation du Dr S. Lachapelle sur l'état de la question en Europe, M. Triboulet dit qu'il n'a aucune expérience personnelle du sérum de Marmorek, mais il ne croit point, à l'encontre de l'opinion émise par M. de Martigny, que les expériences faites dans le service de Dieulafoy n'aient pas été faites avec toutes les garanties morales qu'elles